

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 92368 du du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières »

NOR : INTJ1732723S

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2017,

Décide :

Art. 1^{er} - Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Krol	Jean-Michel	NIGEND : 121 294
Pluchon	Philippe	NIGEND : 141 683

Pour le grade d'adjudant-chef, l'adjudant :

Bruleport	Philippe	NIGEND : 144 632
------------------	----------	------------------

Pour le grade d'adjudant : néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef : néant.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
É.-P. Molowa

